

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 Séance du 14/12/2020

DELIBERATION  
 n° CA 2020-115

*relative à la désignation des représentants des enseignants chercheurs et des représentants des usagers appelés à siéger au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation de l'Université Toulouse 1 Capitole*

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-1, L. 714-2 et L. 719-5;

**Vu** le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, notamment son article 8 ;

**Vu** les statuts du Service Commun de la Documentation, notamment son article 4.

Considérant que les représentants des usagers et des personnels aux conseils centraux de l'Université Toulouse 1 Capitole ont été renouvelés le 13 octobre 2020,

Considérant que le conseil documentaire du Service Commun de la Documentation est composé notamment de 6 représentants des enseignants chercheurs, dotés chacun d'un suppléant désigné par le conseil d'administration d l'Université, sur proposition du président de l'Université,

Considérant que le conseil documentaire du Service Commun de la Documentation est composé notamment de 3 représentants des usagers, dotés chacun d'un suppléant désigné par le conseil d'administration de l'Université, sur proposition du président de l'Université,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,** désigne les membres suivants :

**Article 1<sup>er</sup>**

Enseignants chercheurs	
Titulaires	Suppléants
David Alary	Hiam Mouannes
Frédéric Amblard	Lukas Rass-Masson
Isabelle Dubec	Audrey Rouzies

<b>Aurore Gaillet</b>	<b>Julia Schmitz</b>
<b>Florent Garnier</b>	<b>Anne-Laure Thomas-Reynaud</b>
<b>Magali Giraud</b>	<b>Nathalie Valles</b>

<b>Usagers</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Marion Garcia</b>	<b>Estelle Tajan</b>
<b>Matéo Sourrisseau</b>	<b>Jordan Puissant</b>
<b>Léa Bernard</b>	<b>Hugo Ricci</b>

## **Article 2**

La durée de mandat des membres du conseil documentaire est de 4 ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans. Il est renouvelable une fois.

**Le président du conseil d'administration,**



**Hugues KENFACK**